

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 3 décembre 2015 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour 2016

Participaient à la séance : Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des dispositions du 2° de l'article L. 134-3 et du II de l'article L.321-6 du Code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissement à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). RTE a transmis, le 10 novembre 2015, son programme annuel d'investissements pour l'année 2016. RTE a été auditionné par la CRE le 25 novembre 2015.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2016.

1. Contexte

RTE exploite et entretient le réseau public de transport d'électricité. Il est responsable de son développement afin de permettre le raccordement des producteurs, des consommateurs, la connexion avec les réseaux publics de distribution et l'interconnexion avec les réseaux des autres pays européens. Dans le cadre de ces missions, RTE doit élaborer chaque année son programme d'investissements en prenant en compte les objectifs, d'une part, de maintien et d'amélioration des performances, et d'autre part, de maîtrise des coûts supportés par les consommateurs finals.

Dans le cadre de son analyse du programme annuel d'investissements de RTE, la CRE prend en compte les principaux enjeux suivants :

- le maintien du niveau de sécurité d'alimentation, en particulier dans certaines zones fragilisées par leur faible niveau de production locale et par les difficultés d'acceptabilité de nouvelles infrastructures électriques pourtant essentielles ;
- l'accueil de nouveaux moyens de production avec la réalisation dans les meilleurs délais de leur raccordement et des renforcements nécessaires du réseau amont, notamment pour permettre l'intégration des énergies renouvelables ;
- la fluidification des flux sur le territoire français ;
- l'intégration des marchés électriques européens et les besoins associés en matière de développement des capacités d'interconnexion ;
- une augmentation progressive des besoins de renouvellement des ouvrages liés à leur vieillissement.

La CRE suit en outre les engagements de RTE dans le maintien ou l'amélioration du niveau des performances du réseau public de transport d'électricité.

2. Description du programme d'investissements 2016

Le budget proposé par RTE s'élève à 1 549 M€₂₀₁₆ pour l'année 2016. Ces dépenses sont décomposées en six grandes catégories : le développement du grand transport (qui regroupe les investissements sur les réseaux 400 kV et 225 kV) et son renouvellement ; le développement des réseaux régionaux (soit essentiellement les investissements sur les niveaux de tension 63, 90 kV) et leur renouvellement, et enfin les dépenses de logistique et de système d'information.

2.1 Développement du réseau de grand transport

Les dépenses d'investissement relatives au développement du réseau de grand transport et des interconnexions s'établissent à 267 M€. Ces dépenses sont fortement concentrées avec 75% des dépenses se répartissant sur trois projets :

- Le projet Savoie Piémont d'interconnexion avec l'Italie ;
- Le projet de reconstruction de l'axe Lonny Vesle Seuil en double circuit aérien qui vise à la sécurisation de l'alimentation et à l'évacuation de la production locale de la région Champagne Ardennes ;
- Le projet d'optimisation et de fiabilisation du réseau 400 kV au nord de Coulange par le renforcement de la capacité de transit des axes 400 kV entre Montélimar et Lyon.

2.2 Le renouvellement du grand transport

Compte tenu du caractère récent des réseaux de grand transport, les dépenses de renouvellement sont faibles au regard des investissements totaux prévus en 2016 (46,9 M€). Les projets en 2016 concernent principalement des travaux de remplacement des câbles terrestres à courant continu de la liaison IFA 2000 et le déplacement d'un tronçon de la liaison aérienne 400 kV Penchard-Plessis Gassot.

2.3 Le développement des réseaux régionaux

Les dépenses d'investissement relatives au développement des réseaux régionaux s'élèvent à 600 M€ en 2016. Ces dépenses relèvent en grande majorité (64 %) de projets de sécurisation de l'alimentation électrique. On compte notamment trois projets de coût total supérieur à cent millions d'euros.

Le premier projet concerne la sécurisation de l'alimentation de la vallée de la Durance dont l'alimentation actuelle repose sur une ligne à 150 000 volts construite en 1936. Cette ligne ancienne est exploitée à des niveaux proches de sa capacité maximale, notamment durant les pointes hivernales. RTE envisage, afin de sécuriser cette zone, de remplacer le réseau actuel en 150 kV par un réseau 225 kV et de rénover le réseau à 63 kV actuel. La mise en service des premiers investissements associés est attendue pour 2016.

Un second projet (le projet 2 Loires) concerne l'alimentation du sud de l'Auvergne qui repose principalement sur une ligne à 225 kV passant entre Le Puy-en-Velay, l'Yssingelais et Saint-Étienne. Selon RTE, cette ligne construite en 1941 arrivera bientôt à saturation. Le projet 2 Loires consiste en conséquence à remplacer cette ligne par une nouvelle ligne à deux circuits de plus grande capacité. La mise en service de ce projet est prévue pour 2017.

Le dernier projet concerne le filet de sécurité Bretagne. Les solutions retenues pour sécuriser l'alimentation de cette région comprennent (i) la création d'une liaison souterraine entre le poste de Calan et le poste de Mûr-de-Bretagne puis entre le poste de Mûr-de-Bretagne et le poste de Plaine Haute ; (ii) des travaux sur les postes de Calan, Plaine Haute, Mûr-de-Bretagne et Brennilis ; (iii) l'installation de moyens de compensation d'énergie réactive. La mise en service de l'ensemble des ouvrages relatifs au filet de sécurité Bretagne est attendue pour 2017. Néanmoins, RTE souligne que la sécurité d'alimentation de la région dépendra également de la mise en service de la nouvelle centrale au gaz dans le Nord Finistère décalée à 2018 du fait du planning client.

Les dépenses de raccordement représentent 20% des investissements sur les réseaux régionaux. Le reste des dépenses concerne principalement la sûreté du système électrique et la qualité d'alimentation (6% des investissements) et l'accueil et le déclassement de production (10% des investissements).

2.4 Les réseaux régionaux (renouvellement)

Les dépenses de renouvellement en 2016 s'élèvent à 385 M€. Elles concernent principalement le renouvellement d'environ 600 km de lignes aériennes, environ 30 km de liaisons souterraines et une vingtaine de postes.

2.5 Les dépenses de système d'information

Les dépenses de système d'information s'élèvent à 114,2 M€ en 2016. Ces dépenses sont organisées en sept programmes : Outils du Système Electrique (31%), clients-marchés (25%), outils industriels (16%), Gestion - Finances – Achats (2,5%), ressources humaines (2,5%), outils scientifiques (2%), infrastructures et services partagés (21%).

2.6 Les dépenses de logistique

Les dépenses de logistique s'élèvent à 114 M€ pour 2016. Elles comprennent des dépenses immobilières (pour 70 %) et des dépenses d'actifs mobiles (pour 30%) correspondant aux équipements nécessaires aux hélicoptères, au renouvellement d'engins ainsi qu'aux équipements nécessaires aux besoins des différents métiers comme le matériel de formation.

3. Analyse de la CRE

3.1 Analyse des évolutions budgétaires par catégorie de dépenses

Le budget de 2016 présenté par RTE (1 549 M€₂₀₁₆) représente une augmentation de 6% par rapport à celui de 2015, approuvé par la CRE le 3 décembre 2014 (1 497,3 M€)¹.

Comparée à la prévision de dépenses pour l'année 2016 réalisée dans le programme d'investissement 2015, la CRE observe une révision à la hausse des prévisions d'investissements. Corrigé des effets d'inflation, l'écart de prévision s'élève à environ 41 M€. Cette hausse résulte principalement d'une hausse des dépenses de renouvellement des réseaux régionaux (+35 M€), et des dépenses de logistique (+22 M€) compensées par une baisse des dépenses de grand transport (-27 M€). Les autres catégories de dépenses expliquent une variation totale de +11 M€.

La CRE a analysé ces écarts ainsi que les explications apportées par RTE. La CRE juge les justifications apportées par RTE satisfaisantes.

Le développement du grand transport

Le budget de l'année 2016 pour la catégorie de développement grand transport est en recul de 87 M€ par rapport à celui de 2015 du fait principalement de la mise en service en 2015 de quatre projets.

Par ailleurs, le montant des investissements prévisionnels pour 2016 est en baisse (-27M€) par rapport à la prévision faite dans le cadre du programme d'investissements 2015. Cette baisse s'explique essentiellement par le décalage de dépenses de trois projets du fait d'une mise à jour de l'échéancier de dépenses du projet (IFA2), du processus de concertation qui a duré plus longtemps que prévu (Avelin-Gravelle) et du report de la mise en service à la demande d'un client (projet Eleclink).

Le niveau d'investissement pour la rubrique interconnexion est stable, la montée en puissance du projet Savoie Piémont compensant la fin du projet d'interconnexion avec l'Espagne. Au sein de la catégorie grand transport, les dépenses relatives aux projets d'interconnexions représentent environ 40% des dépenses sur l'année 2016.

La réalisation dans les meilleurs délais des projets d'interconnexions dont l'équilibre économique a été démontré constitue une priorité pour la CRE.

L'année 2015 a été marquée par la mise en service du projet d'interconnexion Baixas – Santa Llogaia. La capacité d'échange escomptée avec l'Espagne (de l'ordre de 1200 à 1400 MW) est toutefois fortement limitée par des contraintes du côté espagnol dues à des ouvrages non encore réalisés ou dont la réalisation n'a pas été conforme aux prescriptions initiales. Un autre fait marquant de l'année 2015 fut le démarrage des travaux du projet d'interconnexion avec l'Italie (le projet Savoie Piémont) de 1200 MW. Les dépenses d'investissements consacrées à ce projet (part RTE) en 2016 s'élèveront à 117 M€.

¹ <http://www.cre.fr/documents/deliberations/approbation/programme-d-investissements-rte-2015>
3/6

En 2016, RTE engagera ou poursuivra des études de faisabilité technique des projets d'interconnexion sur plusieurs frontières : France Espagne (Golfe de Gascogne) ; France Irlande ; France-Belgique, France-Allemagne, France-Suisse. Les coûts budgétés pour 2016 relatifs à ces études sont de 4,3 M€. Ces études permettront d'estimer de façon plus fine le coût des projets d'interconnexions et de contribuer en conséquence à la détermination de la pertinence de ces projets. En ce sens, la CRE considère que l'approbation du budget des études techniques nécessaires à l'analyse de la faisabilité de ces projets ne préjuge pas de la pertinence *in fine* de leur réalisation.

Par ailleurs, la CRE demande à RTE de s'assurer que, dans le cadre de ces études, les conditions et les investissements nécessaires pour lever les contraintes des réseaux internes de part et d'autre de l'interconnexion soient pris en compte de manière exhaustive.

Le renouvellement des réseaux de grand transport

Le budget 2016 de renouvellement est stable par rapport au budget 2015.

La prévision d'investissement pour l'année 2016 de la catégorie Grand Transport et Interconnexion – Renouvellement est en hausse de 16 M€ par rapport à celle présentée dans le programme 2015. Cette variation s'explique, d'une part, par une requalification en dépenses d'investissements de travaux sur un tronçon de la ligne 400 kV Penchard - Plessis Gassot, et d'autre part, par un report de l'opération de renouvellement des câbles terrestres du bipôle 1 d'IFA 2000 de 2015 vers 2016.

Le développement des réseaux régionaux

Les dépenses d'investissement relatives au développement des réseaux régionaux (qui incluent à la fois les dépenses de raccordement et les dépenses sur les réseaux régionaux amont) s'élèvent à 599,6 M€ pour 2016, en hausse de 12,25 % par rapport au programme 2015 (534,2 M€). Cette hausse des dépenses de développement des réseaux régionaux s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de la rubrique « Réseaux amont », qui concentre les investissements de développement des réseaux hors réseau de grand transport. Cette hausse s'explique par la montée en puissance des travaux sur les projets Haute Durance, filet de sécurité Bretagne, 2 Loires et sécurisation de la zone d'Arles.

Les dépenses de développement des réseaux régionaux sont en baisse de 11 M€ par rapport à la prévision réalisée l'année dernière. Cet écart de prévision résulte d'une faible baisse de la rubrique réseaux amont et de la rubrique raccordement. La baisse sur la rubrique réseau amont s'explique principalement par le décalage de quelques projets sur 2017 dû à des retards dans l'obtention des autorisations administratives. Cette baisse est en partie compensée par une révision à la hausse des investissements réalisables en 2016 du fait d'une meilleure appréciation des risques de la part de RTE. Les baisses de dépenses pour la rubrique raccordements s'expliquent principalement par des reports de décisions d'investissements de la part des clients de RTE.

Le renouvellement des réseaux régionaux

Les dépenses de renouvellement des réseaux régionaux s'élèvent à 384,9 M€, contre 350,5 M€ pour le budget de 2015. La hausse de cette catégorie porte essentiellement sur les liaisons. Elle s'explique principalement par la montée en puissance des travaux sur les projets de réhabilitation des liaisons Chaingy-Bois Renaud 90 kV, Moimont-Moru 225 kV, Juine - Thionville 90 kV et par la création de la liaison Kembs - Waldighoffen 63 kV.

En 2011, RTE a fait évoluer sa démarche de gestion des actifs de réseaux. En conséquence, la CRE avait demandé à RTE, dans le cadre de l'approbation du programme d'investissements 2014, de lui présenter les nouvelles trajectoires des besoins de renouvellement de réseau à l'horizon 2030, ce que RTE a fait dans son programme d'investissements de 2015. Les budgets de renouvellement proposés par RTE dans le plan d'investissements 2016 sont en ligne avec ces trajectoires de long terme.

Les dépenses de système d'information

Les dépenses d'investissement relatives aux systèmes d'information s'élèvent à 135 M€ contre 118 M€ pour le programme 2015. Les prévisions communiquées par RTE dans le programme d'investissements 2016 prévoient une croissance régulière de ces dépenses jusqu'en 2019 où elles atteindront 150 M€. Compte tenu, d'une part, de l'importance des SI de RTE pour le bon fonctionnement du marché français de l'électricité et, d'autre part, de la croissance de ces dépenses de SI dans les charges d'exploitation et de capital à couvrir par les tarifs d'utilisation du réseau de transport, la CRE a lancé en novembre 2015 un

appel d'offre en vue de réaliser un audit des SI de RTE. Cet audit vise à s'assurer que le développement des SI de RTE est bien maîtrisé d'un point de vue technique, financier et calendaire et qu'il permettra de répondre aux évolutions des besoins et des missions.

Les prévisions d'investissements dans les systèmes d'information pour l'année 2016 sont stables par rapport à la prévision réalisée l'année dernière.

Les dépenses de logistique

Les dépenses d'investissements de logistique s'établissent à 114,2 M€, contre 86,5 M€ pour le programme 2015. Cette évolution résulte principalement d'une augmentation des dépenses immobilières, du fait notamment du démarrage de la politique de réhabilitation du parc de logements d'astreinte nécessaire à l'exploitation du réseau ainsi qu'à la montée en puissance de grands projets immobiliers (notamment le projet de regroupement des entités RTE implantées à Lyon ainsi que le projet attaché au service des travaux hélicoptés).

On constate une hausse de 20 M€ des prévisions de dépenses pour 2016 par rapport à celles budgétées dans le programme 2015. Ces écarts sont notamment expliqués par les hausses suivantes :

- Une augmentation des dépenses immobilières du fait de la réhabilitation de logements nécessaires à l'exploitation du réseau ;
- Des décalages de dépenses sur 2016 du projet Services et Travaux Hélicoptés et des projets Lyon et Nantes (liés au regroupement d'entités RTE à Lyon et à Nantes).

3.2 Les critères de performance en termes de sûreté de système, de sécurité d'alimentation et de qualité d'alimentation.

Dans le cadre de la présentation de son programme d'investissements, RTE s'engage chaque année, à la demande de la CRE, à atteindre des objectifs précis et quantifiés de qualité de service reflétant le bon développement du réseau. Ces engagements recouvrent les domaines de la sûreté du système électrique, de la sécurité d'alimentation et de la qualité de l'alimentation.

Les indicateurs suivis par RTE pour vérifier les performances propres à trois de ces domaines sont :

- Pour la sûreté du système électrique, les performances sont mesurées au travers du suivi des Evénements Significatifs Système² (ESS). Ces derniers sont décrits dans le bilan sur la sûreté du système électrique publié par RTE ;
- Pour la sécurité d'alimentation, les performances sont mesurées au travers du suivi de l'avancée des projets de sécurité d'alimentation destinés à répondre aux contraintes identifiées dans le schéma décennal ;
- Pour la qualité d'alimentation, les performances sont mesurées au travers du suivi du respect par RTE des engagements contractualisés avec ses clients en termes de nombre de coupures et du suivi des points noirs³.

Chaque année, RTE s'engage, dans le cadre du programme d'investissements soumis à la CRE sur des critères de performance pour chacun de ces domaines. Toutefois, la CRE a identifié plusieurs limites associées à ces indicateurs, et notamment les suivantes :

- Le suivi de la qualité d'alimentation repose en partie sur le suivi de seuils moyens annuels d'engagement sur le nombre de coupures par catégories d'utilisateurs. Cet indicateur global du niveau d'engagement de RTE est sensible aux entrées et sorties de clients du périmètre de calcul de la moyenne, ce qui nuit à la lisibilité de l'indicateur en termes d'évolution de la qualité d'alimentation. Par ailleurs, cette méthodologie, définie en 2005, est ancienne et n'a donc pas été mise en cohérence avec le mécanisme de régulation incitative sur la qualité d'alimentation mis en place dans le cadre du TURPE.

² La détection des événements porteurs d'enseignements pour la sûreté du système électrique est assurée sur la base de critères préétablis, regroupés dans une "Grille de classification des Evénements Significatifs Système". La grille permet de positionner les événements à leur juste niveau d'importance vis-à-vis de la sûreté en les situant sur une échelle de gravité comprenant sept niveaux.

³ Un point noir est un point de livraison dont la qualité de l'alimentation s'écarte de façon récurrente (3 ans consécutifs) du niveau d'engagement minimum (1 CL/an, 5 CB/an).

- En 2014, RTE a étendu la grille d'analyse des événements significatifs du système avec l'introduction de 13 critères supplémentaires.

La CRE souhaite que des améliorations soient apportées à ces indicateurs dans le prochain programme d'investissements. Elle demande pour cela à RTE de lui faire des premières propositions dans le cadre du bilan d'exécution intermédiaire que RTE lui transmettra début juillet 2016.

4. Décision de la CRE

La CRE approuve le programme d'investissements pour l'année 2016 qui lui a été soumis par RTE le 10 novembre 2015 :

| Année 2016 | En millions d'€ |
|---|-----------------|
| Grand transport et Interconnexions - Développement | 267 |
| Grand transport et Interconnexions - Renouvellement | 47 |
| Réseaux régionaux - Développement | 600 |
| Réseaux régionaux - Renouvellement | 385 |
| Reprises de Réseaux de Transport | 1 |
| Système d'Information | 135 |
| Logistique | 114 |
| Total | 1549 |

La CRE demande à RTE de lui présenter, au début du mois de juillet 2016, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision. Ce bilan devra inclure des propositions d'évolutions des indicateurs de performance en termes de sûreté de système et de qualité d'alimentation.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Un commissaire,

Jean-Pierre SOTURA